

ACCÉLÉRER LA TRANSITION VERS PLUS D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE : La FNECE soutient les engagements de la Fédération européenne des eaux embouteillées

Paris, le 17 mai 2018 – La Fédération Nationale des Eaux Conditionnées et Embouteillées (FNECE) soutient les engagements annoncés récemment par La Fédération européenne des eaux embouteillées (EFBW) en matière d'économie circulaire.

LES OBJECTIFS PRINCIPAUX :

- Atteindre en Europe un taux de collecte moyen des bouteilles PET¹ de 90 % en 2025.
- Incorporer 25 % de PET recyclé dans la fabrication des bouteilles d'eau.

La bouteille d'eau en PET est 100 % recyclable. Une fois collectée et recyclée, elle constitue une ressource et peut être réutilisée pour fabriquer de nouvelles bouteilles et objets du quotidien.

Le taux de collecte est variable d'un État membre à l'autre et peut progresser. Ainsi, en France il est de 63 %².

Poursuivant sa démarche en matière de protection de l'environnement, l'industrie européenne des eaux en bouteille prend les engagements suivants :

- Atteindre au niveau européen un taux de collecte moyen des bouteilles PET de 90 % en 2025.
- Collaborer avec l'industrie du recyclage pour incorporer au moins 25 % de PET recyclé dans les bouteilles d'eau en 2025 à condition que les quantités et la qualité de PET recyclé soient satisfaisantes.
- Innover en matière d'écoconception des emballages.
- Sensibiliser les consommateurs au geste de tri en développant notamment des campagnes de communication.

Denis Cans, président de la FNECE, souligne : « *Les engagements que vient de prendre l'EFBW en matière d'économie circulaire s'inscrivent dans la démarche déployée en France depuis des années par le secteur des eaux embouteillées en matière de protection de l'environnement. La FNECE travaille actuellement en étroite collaboration avec les autres secteurs des boissons et avec CITEO sur un plan d'action spécifique destiné à accélérer fortement et rapidement le taux de collecte ce qui permettra aussi d'améliorer la disponibilité de PET recyclé.* »

¹ PET : polyéthylène téréphtalate

² Source : CITEO

À PROPOS DE LA FNECE

La Fédération Nationale des Eaux Conditionnées et Embouteillées, membre de l'EFBW, représente la Chambre Syndicale des Eaux Minérales et le Syndicat des Eaux de Sources.

La Chambre Syndicale des Eaux Minérales regroupe l'essentiel des acteurs minéraliers français. Cette industrie représente 88 sources d'eau minérale naturelle réparties sur le territoire.

Le Syndicat des Eaux de Sources, créé en 1983, est un syndicat professionnel regroupant une majorité de producteurs d'Eau de Source ayant à ce jour 35 sites d'embouteillage (sur 47) dont 8 usines dans les DOM/TOM.